



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Carmen Picazo, Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Finances 2021/77 N°31

Cession broyeur Lagarde

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT :

- Que le broyeur LAGARDE GB 220 n'est plus adapté aux besoins des services techniques,
- La volonté de la ville de Brach de céder le matériel réformé,
- Que la société SCMMA MARC DUCOUSSO a proposé d'acquérir le broyeur au prix de 3 400€
- Que l'acquisition d'un nouveau d'un nouveau broyeur est essentielle.

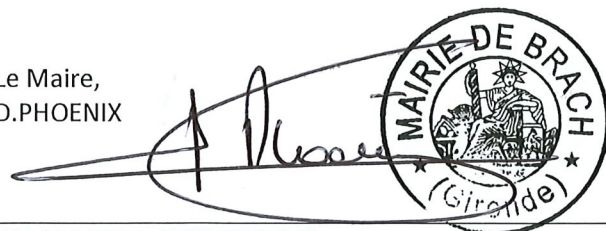
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à céder le broyeur à la société SCMMA MARC DUCOUSSO au prix de 3 400 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97